

Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
 Brabant tél : 02 674 57 11 Wallonie tél : 081 432 611

R13

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / actionnaire :	
Nom, Prénom : <u>A. DUBOIS</u>	Nom, Prénom : <u>UNITÉ D'HABITATION</u>			
N° carte d'identité : <u>592.1591042-32</u>	Adresse :			
N° TVA : BE	CP + Commune :			
Tél :		Tél :			

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input checked="" type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input checked="" type="radio"/> modification	<input checked="" type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	<input checked="" type="radio"/> ① Unité d'habitation
<input type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire	<input checked="" type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> ② Unité de travail domestique
<input type="radio"/> Art 276	<input checked="" type="radio"/> contrôle	<input checked="" type="radio"/> visite après vente	<input type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> ③ Parties communes
<input type="radio"/> Art 276	<input type="radio"/> renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> ④ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="radio"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
Compt. kWh n° : <u>62571980</u>	Index jour : <u>20701kWh</u>	Index nuit : <u>14113kWh</u>	<input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit :
Protection branchement (A) : <input checked="" type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100	n°		
Données installation	Conçue pour U _N : <input type="radio"/> 230 V <input type="radio"/> 3x230 V <input checked="" type="radio"/> 3N400 V	Type de prise de terre : <input type="radio"/> boucle de terre <input checked="" type="radio"/> barres / piquets	
	Courant nominal maximum (A) : <input checked="" type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100	<input type="radio"/>	
	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4</u> X <u>10</u> mm ² - Type : <u>VVB</u>	<input type="radio"/>	
Description installation	Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A / <u>300</u> mA	Nombre de tableaux : <u>1</u>	Nombre de circuits terminaux : <u>10</u>
<input checked="" type="radio"/> Voir annexe(s)			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="radio"/> Contacts dir.	<input checked="" type="radio"/> Contacts indir.	<input checked="" type="radio"/> Montage	<input type="radio"/> Appareils	<input checked="" type="radio"/> Matériel	<input checked="" type="radio"/> I>/section	<input checked="" type="radio"/> Schémas	<input checked="" type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>0</u> Ω	<input checked="" type="radio"/> Isolement général : <u>4,8</u> ... MΩ	<input checked="" type="radio"/> Continuité de terre	<input checked="" type="radio"/> Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input checked="" type="radio"/> a été plombé <input type="radio"/> n'a pas été plombé <input type="radio"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	<input checked="" type="radio"/> Néant
Infractions Installation existante	<input checked="" type="radio"/> Néant
Remarques	<input checked="" type="radio"/> Néant

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme au RGIE.

L'installation existante est conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 02/05/2016 (*) par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :
 Nom : Di. Lorenzo Agent n° : 1763 Date : 02.05.2016

Annexe(s) : Schéma(s) de position : 3 Schéma(s) unifilaire(s) : 2

Signature : Pour le Directeur Général : Signature DI LORENZO Patrice
 Inspecteur Electricité 1763

Remarques : 0475 360218

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.